

AU/31/1.1.3/20240918/129

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R 2122-8 ;

CONSIDERANT les besoins spécifiques du service Police Municipale en radio et téléphonie mobile ;

CONSIDERANT que pour le fonctionnement en mode talkie-walkie des smartphones, il est nécessaire de souscrire une application spécifique ;

CONSIDERANT que cette application spécifique nécessite un accès data ;

DECIDE de signer avec la société NOVELAD, 10 rue Mercoeur, 75011 Paris, un contrat ayant pour objet :

- un abonnement au service Instavox pro pour 18 utilisateurs pour une durée de 36 mois au prix annuel total de 1 728€ HT à compter du 1er octobre 2024,
- la fourniture de 16 smartphones TELO 580 PLUS pour un montant total de 5 280€ HT
- la fourniture de 18 micros déportés pour TELO pour un montant total de 882€ HT
- la fourniture de 18 housses pour TELO 580 PLUS pour un montant total de 810€ HT

DECIDE de signer avec la Société MY-TEL BUSINESS, rue Gauthier Lucey ZA des Gouvernaux, 26120 Chabeuil, un contrat de services :

- dont l'objet est la fourniture de 19 lignes avec abonnements Business data 5Go,
- dont la durée est de 36 mois à compter du 1er octobre 2024,
- pour un montant total mensuel de 361€ HT soit une redevance annuelle de 4 332€ HT.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget de la ville de Monteux

MONTEUX, le 18 septembre 2024

Acte Exécutoire

Envoyé le : 27.09.2024.

Publié le : 27.09.2024.



Christian GROS

Maire de MONTEUX